



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 71

Votants : 76 (dont 5 procurations)

N°40

OBJET :

FICT 2017-2020

13 EME  
PROGRAMMATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4 avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

**Vu** le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

**Vu** la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6<sup>ème</sup> programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11<sup>ème</sup> programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020.

**Vu** le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

**Vu** les demandes déposées par les communes de Creuzier-le-Neuf, de La Chabanne et de Cusset au titre du FICT 2017-2020,

**Considérant** la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

**Considérant** la nécessité d'arrêter une 13<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
CREUZIER-LE-NEUF	Acquisition d'un véhicule pour les services techniques	9 050 €	82 320 €	17 523 €	4 525 €
CUSSET	Aménagement urbain : place Victor HUGO	1 642 820 €	1 190 436 €	782 030 €	550 000 €
	Terrain synthétique – paddles et tennis	358 548 €			102 472 €
LA CHABANNE	Acquisition de matériel et de mobilier pour école	12 372.62 €	64 344 €	51 516 €	1 237 €
	Travaux de voirie forestière – Lieu-dit : La Camiole/Retords	4 500 €			1 750 €
		TOTAL 13 <sup>ème</sup> PROGRAMMATION FICT : 659 984 €			

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la 13<sup>ème</sup> liste de projet d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,
- dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2018 - chapitre 204.
- autorise le Président et le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE  
2018 - FICT 2017-2020 - 13EME PROGRAMMATION

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 13DEC2018\_40

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018\_40-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 40.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018\_40-DE-  
1-1\_1.pdf )